

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 24/10/2024 - 25287 - 2024 D 01428 - 521 903 401 - A.C.Y.E.
HOLDING

Désignation de l'entreprise : SARL ACYE HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 19 RUE DU CARDINAL - BP 33		34800 CLERMONT L'HERAULT					
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐ *					
Numéro SIRET * 5 2 1 9 0 3 4 0 1 0 0 0 1 1							
		Exercice N. clos le. 31122023					
		N-1 31122022					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		7 688 400
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		3 287 990
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK		10 976 390		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 100	BY	1 100	39 368
		Autres créances (3)	BZ	77 793	CA	77 793	941
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	18 219 625	CE	1 302
Disponibilités	CF		8 298 822	CG		8 298 822	1 704 740
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 280	CI		1 280	1 065
	TOTAL (III)	CJ	26 598 619	CK	1 302	26 597 317	1 965 779
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	26 598 619	IA	1 302	26 597 317	12 942 169
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobili- sations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise SARL ACYE HOLDING		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7 708 400)	DA	7 708 400	7 708 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300 887	275 411
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 046 958	3 562 902
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	13 544 463	509 532
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	25 600 708	12 056 245
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	223	55
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	581 403	726 373
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	31 629	6 462
	Dettes fiscales et sociales	DY	383 355	153 035
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	996 609	885 924	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	26 597 317	12 942 169	
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	996 609	885 924	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	223	55	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL ACYE HOLDING										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	948 595	FH		FI	948 595	1 041 612			
		FJ	948 595	FK		FL	948 595	1 041 612			
	Chiffres d'affaires nets*										
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 100				
	Autres produits (1) (11)					FQ	10	2			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	949 705	1 041 614			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS				
	Variation de stock (marchandises) *						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	530 830	106 533		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	7 499	11 704		
	Salaires et traitements *						FY	433 870	512 535		
	Charges sociales (10)						FZ	246 158	302 403		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements *} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS				GA				
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GB				
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC				
		Autres charges (12)						GD			
		Total des charges d'exploitation (4) (II)						GE	10	23	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GF	1 218 368	933 199		
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GG	(268 663)	108 415	
		Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GH			
	PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GI			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GJ		447 360			
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GK					
Reprises sur provisions et transferts de charges						GL	48 287				
Différences positives de change						GM	4 960	469			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GN					
Total des produits financiers (V)						GO		892			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GP	53 247	448 721		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GQ	1 302	4 960		
	Différences négatives de change						GR				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GS				
	Total des charges financières (VI)						GT		13 710		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	1 302	18 670			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	51 945	430 051			
						GW	(216 718)	538 467			

Désignation de l'entreprise SARL ACYE HOLDING										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	21 822 848		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	21 822 848		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	7 688 400		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	7 688 400		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	14 134 448		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	373 267	28 935	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	22 825 800	1 490 336	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	9 281 337	980 804	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	13 544 463	509 532	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier								1G			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								1J			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								1K			
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								HX			
	(9)	Dont transferts de charges								RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 108 226								RD			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	1 100		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2	108 226	109 489	
	(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 108 226								A3			
	(13)	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8								A4			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels									7 688 400		21 822 848		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
									Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2023

ANNEXE

au 31/12/2023

SARL ACYE HOLDING

19 RUE DU CARDINAL - BP 42

ZA LES TANES BASSES

34800 CLERMONT L'HERAULT

Code APE : 6420Z

SIRET : 52190340100011



Sommaire

Règles et méthodes comptables	1
Immobilisations	2
Créances et Dettes	3
Charges à payer	4
Charges à payer (avec détail)	5

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **26 597 317** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **22 825 800** euros et un total **charges** de **9 281 337** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **13 544 463** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, complété par le règlement de l'ANC N°2016-07 du 04/11/2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques pendant l'exercice

Le conflit en Ukraine né en février 2022 constitue un événement majeur de l'exercice 2023 pouvant affecter l'économie mondiale en ralentissant la croissance et en provoquant une hausse de l'inflation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile à ce stade d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

Le 05 décembre 2023, la société et ses actionnaires ont cédé la totalité des actions qu'ils détenaient au sein des sociétés ALAIN CHALAGUIER IMPRIMEUR, MIDI ETIQUETTES et ETIQUETAS ADHESIVAS CHALAGUIER au profit des sociétés LABELYS et LABELYS IBERICA S.L. pour un prix de vente total de 23.853.104,49 €.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	10 976 390,00				10 976 390,0	
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 976 390,00				10 976 390,0	
TOTAL		10 976 390,00				10 976 390,0	

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 099,83	1 099,83	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	76 277,68	76 277,68	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 515,00	1 515,00	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	1 279,57	1 279,57	
TOTAL DES CREANCES		80 172,08	80 172,08	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	222,50	222,50		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	31 629,35	31 629,35		
	Personnel et comptes rattachés	10 689,19	10 689,19		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 177,17	26 177,17		
	Impôts sur les bénéfices	343 875,00	343 875,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 613,37	2 613,37		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	581 402,65	581 402,65		
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		996 609,23	996 609,23		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

31/12/2023

Total des Charges à payer		9 052
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS A PAYER	223	223
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACT.NON PARVENUES	8 531	8 531
Dettes fiscales et sociales TAXE APPRENTISSAGE	299	299

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	223	55	168	306,1
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 531	3 883	4 648	119,7
Dettes fiscales et sociales	299	47 344	(47 045)	-99,37
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	9 052	51 282	(42 229)	-82,35

A.C.Y.E. HOLDING
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 360 200 euros
Siège social : 19 rue du cardinal
BP 33 - ZAE les Tanes Basses
34800 CLERMONT L'HERAULT
521 903 401 RCS MONTPELLIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 13 544 463,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	13 544 463,00 euros
A la réserve légale	435 132,68 euros

Solde	13 109 330,32 euros
En totalité au compte « report à nouveau créditeur ».	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Distribution globale	Avec abattement	Sans abattement
Exercice clos le 31.12.2022	-	-	-
Exercice clos le 31.12.2021	300 000 €	300 000 €	-
Exercice clos le 31.12.2020	250 000 €	250 000 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Alain CHALAGUIER



Victorin



A.C.Y.E HOLDING

S.A.R.L au capital de 7 708 400 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 708 400 €
R.C.S MONTPELLIER 521 903 401

19 RUE DU CARDINAL
BP 33 -ZAE LES TANES BASSES
34800 CLERMONT L'HERAULT

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A.C.Y.E HOLDING SARL
Siège social : 19 rue du Cardinal - BP33 - ZAE Les Tanes Basses - 34800 Clermont l'Hérault
Capital social : 7 708 400 €
R.C.S Montpellier 521 903 401

A l'assemblée générale de la société A.C.Y.E HOLDING,

■ **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.C.Y.E HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ **Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 12 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Victorin

Membre de la Compagnie Régionale de Montpellier

GUILHEM BLANC

Associé

